

ORDONNANCES

À sa séance du 14 février 2017, le conseil d'arrondissement a édicté les ordonnances suivantes :

B-3, o. 516 autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur lors des événements présentés au Vieux-Port de Montréal pour la saison hivernale 2016- 2017;

B-3, o. 517 relative la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 1^{re} partie, A);

B-3, o. 518, P-1, o. 471 et P-12.2, o. 90 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 1^e partie, B);

B-3, o. 519, P-1, o. 472, P-12-2, o. 91, CA-24-285, o 86 et 01-282, o. 179 relatives à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 1^{re} partie C);

CA-24-006, o. 51 permettant de fixer les conditions d'exercices et les diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2017;

15-039, o. 07 modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur différents sites;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2), le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006) et la cuisine de rue (15-039).

Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; ils peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 18 février 2017
Le Secrétaire d'arrondissement,
M^r Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie